



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate: 4 février 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE L'APPROBATION DE LA GESTION REGIONALE DE LA PECHE AU CARDEAU

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que les membres de la Commission des pêcheries marines des Etats de l'Atlantique ont voté à 7 contre 4 en faveur d'une proposition pour placer l'Etat de New York dans une région avec le New Jersey et le Connecticut, exigeant les mêmes règles de la pêche au cardeau pour les trois Etats.

« Le vote d'aujourd'hui exigeant que les pêcheurs de l'Etat de New York soient tenus aux mêmes règles que ceux des Etats voisins est une grande victoire pour notre industrie de la pêche, en particulier à Long Island », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Pendant plus d'une décennie, les pêcheurs en eau salée de l'Etat de New York ont été soumis aux réglementations de pêche au cardeau les plus strictes du littoral de l'Est – réglementations qui étaient injustes et qui sont à l'origine de la perte de revenus de l'industrie de la pêche locale. En tant que Procureur Général et Gouverneur, j'ai travaillé avec les industries de la pêche de l'Etat de New York pour rendre le quota de cardeau plus juste et plus équitable ; aujourd'hui, nos efforts ont payé. Je félicite les membres de l'ASMFC pour résoudre le status quo. Cette approbation contribuera largement à développer les industries de la pêche récréative de l'Etat de New York. »

Cet été, le Gouverneur Cuomo a envoyé une lettre au Département américain du Commerce (DOC) pour entreprendre une réévaluation des réglementations sur la quantité de cardeau pouvant être légalement pêchée par les pêcheurs de la pêche commerciale ou récréative. Le Gouverneur a averti le Gouvernement fédéral que l'Etat de New York était prêt à entreprendre une action en justice pour faire en sorte que les pêcheurs New-Yorkais obtiennent un accord équitable.

[Cliquez ici pour voir la lettre du Gouverneur au Département du Commerce des États-Unis.](#)

Depuis 2002, les Etats de la Caroline du Nord au Massachusetts ont géré leur pêche récréative au cardeau avec les limites de prise spécifiques aux Etats, ou quotas, sur la base des prises estimées depuis 1998, la dernière année où tous les Etats ont été soumis aux mêmes règles pour le cardeau. Cependant, l'industrie de la pêche a changé énormément depuis 1998. Cette année-là, la population de cardeau s'est renouvelée avec une majorité de poissons plus petits pour la pêche. Aujourd'hui, ce stock est reconstruit avec beaucoup de poissons plus vieux et plus gros. En règle générale, le cardeau tend à se

French

déplacer vers le Nord et l'Est à mesure qu'il vieillit et grossit, avec pour conséquence une augmentation de poissons pour les New Yorkais. Ainsi, la distribution de poissons ne ressemble actuellement pas à celle de 1998. Dans le cadre de la gestion régionale, les pêcheurs de l'Etat de New York auront le même accès à ce stock de poissons que les pêcheurs des Etats du Nord et du Sud.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418